

9 mai 2023

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 à 19 h 30 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

Est absent :

M. Louis Coutu, maire  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme, Eden Lauzon, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu leur convocation selon de délai requis par le CM et les membres présents forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

Aucun invité se joint à la séance.

**2 ORDRE DU JOUR;**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour accepter l'offre de service déposé par à Mire Architecture pour nous accompagner dans la démarche du projet de requalification de l'église;
4. Résolution pour signifier notre intérêt pour la démarche d'incubateur de projet de requalification de l'église de la Paroisse Sainte-Famille de Valcourt secteur Sainte-Anne;
5. Avis de motion concernant le règlement sur la gestion contractuelle et dépôt du projet;
6. Période de questions (obligatoire)
7. Levée de la séance

2023-05-092

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé dans la convocation aux membres de ce conseil soit adopté avec l'ajout du point voirie, considérant que tous les membres du conseil sont présents. Le point peut être ajouté.

Que le point 1 et 2 soient jumelés pour former qu'une seule résolution;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

**3 RÉSOLUTION POUR SIGNIFIER NOTRE INTÉRÊT POUR LA DÉMARCHE D'INCUBATEUR DE PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE SECTEUR SAINTE-ANNE**

Considérant la possibilité de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle d'obtenir une subvention pour les démarches d'incubateur du projet de requalification de l'église avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de présenter une demande de subvention pour la première étape du processus d'incubateur de projet de requalification dans l'église;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu des offres de services de professionnels et seront présentées dans le formulaire d'inscription pour la demande de subvention ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire étudier les possibilités de transformation de l'église de pour des usages communautaires;

Considérant que l'assemblée de la fabrique accepterait de céder pour 1 \$ l'église et son terrain pour un tel projet;

Considérant que la responsabilité financière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle se limitera à la portion non subventionnée des services professionnels présentés dans les offres de services pour l'accompagnement de la phase de l'incubateur de projet;

Il est proposé par : Denis Vel  
Appuyé par : Suzanne Casavant

D'accepter l'église et son terrain pour 1\$, de manière que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle puisse réaliser ce projet.

Qu'il soit entendu que l'offre d'achat est conditionnelle à l'obtention des subventions pour l'incubateur de projet et de réalisation du projet de requalification de l'église;

Qu'il soit entendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, sera responsable de développer le projet et de trouver les sources de financement possibles pour y arriver;

Qu'il est entendu que l'ensemble des activités qui pourraient être abritées dans l'église requalifiée doivent être communautaires;

QU'il soit entendu que les activités du culte doivent être possibles dans une partie de l'édifice requalifié, avec une entente avec la fabrique et cette entente reste à définir dans le projet de requalification;

Que les offres de services suivantes :

- La firme Mire Architecture pour un montant soumissionné de 26 000\$ (estimé) pour l'étape 1;
- iSCAN Expertise Laser 3D pour un montant soumissionné de 20 925\$ (estimé) pour le relevé complet de l'église Sainte-Anne-de-la-Rochelle;
- Organismes de consultation publiques pour montant estimé de 23 000\$ pour l'étape 1;

Qu'elles seront retenues conditionnellement à l'obtention des subventions ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

2023-05-094

**4. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET DÉPÔT DU PROJET**

M. Jean-Pierre Brien, conseiller annonce qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2023-461 sur la gestion contractuelle sera déposé pour son adoption.

2023-05-095

**5. VOIRIE**

PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel  
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le nivelage des tous les chemins de territoire de la municipalité à l'exception du 9<sup>e</sup> rang Est et Ouest ainsi que le 11 rang considérant les travaux en cours;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun résident assiste à la séance

2023-05-096

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Considérant que tous les points ont été traités, il est proposé par le conseiller Réal Vel que la séance soit fermée. Il est 19h 50.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu,  
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »